Transmis le 28/05/24.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# DATE DE CONVOCATION 10 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 16 mai à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

## DATE D'AFFICHAGE 10 MAI 2024

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Jean-Louis FERRE, Madame Lynda LEVERD, Messieurs Denis MARTIN, Arnaud MAHE, Madame Micheline CAVé, M. Serge JARDIN. Pascal LEMAITRE, Bernard GERARD, Mesdames Catherine de la HOUGUE, M. Joël FRANCOIS, Mesdames Sophie LEFRANC, Béatrice HEUVELINE, M. Didier **LEGRAND** 

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Claire TANGY qui donne procuration à Mme Catherine de la HOUGUE.

Mme Elisabeth GREGOIRE qui donne procuration à Mme Lynda LEVERT. M. Xavier de WOILLEMONT qui donne procuration à M. Jean-Benoit RAULT

M. Mathias LEFRANC qui donne procuration à Mme Sophie LEFRANC. M. Emmanuel LECONTE qui donne procuration à M. Pascal LEMAITRE.

M. Fabien GESLOT qui donne procuration à M. Arnaud MAHE.

Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.

Mme Lydie LEBLOND

Absent(s): M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR, Mme Pascale DUVAL

Monsieur Pascal LEMAITRE a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Nombre de Conseillers

En exercice:

Présents :

16

**Procurations: 07** Votants:

23

DEL16052024/050

# TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX

### Le Conseil Municipal,

#### Sur rapport de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L522-27,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 12 mars 2024,

Madame le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Madame le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Le cas échéant: Dans l'hypothèse où par l'effet du pourcentage déterminé le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus n'est pas un nombre entier, Madame le Maire propose de retenir l'entier supérieur (ou inférieur).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

## Article 1:

D'accepter les propositions de Madame le Maire et de fixer, à partir de l'année 2024, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
С	Agents de maitrise territoriaux	Agent de maitrise principal	100 %

# Article 2:

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance Les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire

Sabrina REGNAULT

Le secrétaire de séance.

Pascal LEMAITRE

### Acte à classer

### DEL16052024-050

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

**Identifiant FAST:** 

ASCL 2 2024-05-27T14-34-05.00 (MI253172719)

Identifiant unique de l'acte :

050-200098713-20240516-DEL16052024-050-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

MAITRISE TERRITORIAUX

Date de décision :

16/05/2024

Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte:

DEL16052024-050.PDF

Multicanal: Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Date 27/05/24 à 14:25

Date 27/05/24 à 14:34

Par LEMONNIER Stephanie

Par LEMONNIER Stephanie

Accusé de réception

Date 27/05/24 à 14:42

,